

CHN-2010
(CHN-18922)

Chinois intermédiaire I
PR : CHN-1020 ou test de classement
CC : aucun

3 crédits

Automne

1. Description

Ce cours est réservé aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le chinois.

Apprentissage et renforcement de mécanismes grammaticaux et de vocabulaire de la production orale et écrite du chinois moderne (putonghua ou mandarin) dans des situations de communication simples. Phonétique (système pinyin). Lecture et écriture de phrases simples en caractères chinois. Acquisition d'environ 125 caractères simplifiés. Présentation de quelques aspects de culture et de civilisation chinoises.

2. Objectifs

Objectif général

Communiquer en chinois, oralement et par écrit, dans des situations simples de la vie courante.

Objectifs spécifiques

Communication

Souhaiter la bienvenue à quelqu'un dans une soirée

Raconter sa soirée

Exprimer ses goûts (nourriture et boisson)

Décrire son logement

Parler de la température

Inviter à une fête d'anniversaire

Discuter d'un projet d'avenir

Phonétique

Prononciation des phonèmes et des 4 tons

Contenu grammatical

Le complément de durée

La particule d'aspect

Les compléments d'aboutissement (introduction)

Le suffixe nominal

Les particules modales

Apprentissage de 220 nouveaux caractères chinois

3. Documentation et références

Matériel obligatoire

- KANG Yuhua et LAI Siping, *301 phrases dans les conversations en chinois*, tome 2 (leçons 21 à 30)
- Photocopies fournies par l'enseignant (le coût sera déterminé à la fin de la session).

Matériel facultatif

Dictionnaire concis chinois-français, français-chinois pinyin.

4. Plan des activités

La majorité des activités d'apprentissage auront lieu en classe et seront constituées d'exercices oraux communicatifs, de mises en situation, d'explications grammaticales, de lecture, d'étude de vocabulaire et d'écoute de documents authentiques. Des activités d'apprentissage auront aussi lieu au laboratoire de langues.

5. Évaluation des apprentissages

Évaluation formative

Des activités d'évaluation formative auront lieu tout au long de la session.

Évaluation sommative

Examen écrit I	15 %	Semaine précédant la semaine de lecture
Examen oral I	15%	Semaine précédant la semaine de lecture
Examen écrit II	25 %	Dernière semaine de cours
Examen oral II	25 %	Dernière semaine de cours
Devoirs et travaux	20 %	Les dates seront précisées en cours de session en fonction de la matière couverte.

6. Échelle des notes

Excellent :	A+ = 93-100	A = 90-92	A- = 87-89
Très bon :	B+ = 83- 86	B = 80-82	B- = 77-79
Bon :	C+ = 73- 76	C = 70-72	C- = 67-69
Passable :	D+ = 63- 66	D = 60-62	
Échec :	E = 0- 59		

7. Remarques particulières

- Étant donné la nature du cours et l'importance de la participation active des étudiants, la présence à tous les cours est vivement recommandée.
- Les étudiants sont tenus de faire leurs examens aux dates et heures prévues au plan de cours à moins de motifs sérieux ou de circonstances majeures hors de leur contrôle.
- L'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation ou ne remet pas un travail à la date fixée se verra attribuer la note 0, à moins qu'il ne démontre que cette omission découle de circonstances indépendantes de sa volonté (exemples : urgence, maladie).

PLAGIAT

En conformité avec les articles 28 et 29 du *Règlement disciplinaire* de l'Université Laval, l'École de langues ne tolère aucune forme de copie ou d'emprunt d'une œuvre ou d'autrui. L'utilisation totale ou partielle d'un texte en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence sera immédiatement signalée aux autorités concernées et l'étudiant aura la note 0%.

RÉVISION D'UNE NOTE OU DU RÉSULTAT D'UNE ÉVALUATION

Seuls les étudiants qui, compte tenu des critères applicables, considèrent avoir été victimes d'une erreur ou d'un traitement inéquitable, peuvent demander la révision d'une note ou du résultat d'une évaluation.

- a) au cours de la session : 10 jours ouvrables à compter du jour de la communication des résultats ;
- b) à la fin de la session : avant l'expiration de la période de modification du choix des activités de formation de la session suivante, sans tenir compte de la session d'été.

Les étudiants doivent faire parvenir par écrit le formulaire de demande de révision de note dûment rempli à leur enseignant dans les délais prescrits.

ACCOMMODATIONS

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible. Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : www.aide.ulaval.ca/sgc/site/cocp/pid/1936.